

- Au verso, un tableau récapitulatif explicitant le reclassement des agents dans leur nouvelle grille.

La nouvelle grille de la catégorie C s'applique depuis le 1^{er} février 2014. Le gouvernement « revalorise » les salaires des catégories C... **Que les Adjoints Techniques de l'INRA en jugent.**

Le corps des AT reste un corps à 4 grades.

Les durées d'échelon sont globalement raccourcies, et chaque échelon de chaque grade se voit doté d'un indice plus élevé. Un échelon supplémentaire est créé dans les grades d'ATP2 et ATP1.

La durée (sans compter le plafonnement dans le dernier échelon) passe de 30 à 26 ans pour le grade de AT1, de 30 à 26 ans pour le grade de ATP2 (on revient à la situation d'avant la réforme de 2007 de la catégorie C), et de 21 à 18 ans pour le grade de ATP1.

Les reclassements se feront avec un gain de 1 à 11 points d'indice pour la majorité des personnels.

Félicitations aux 2 collègues ATP1 qui, parce qu'ils plafonnent depuis plus de 4 ans dans l'ancien 8^{ème} échelon de ATP1, ont un gain de 27 points d'indice en passant au nouveau 9^{ème} échelon.

Félicitations également aux 18 collègues ATP2 qui, parce qu'ils plafonnaient depuis plus de 4 ans à l'ancien 11^{ème} échelon de ATP2, sont passés au 12^{ème} néo créé, et gagnent 10 points d'indice supplémentaires (mais perdent la GIPA...).

Du mieux donc, c'est indéniable. Et il y aura encore quelques points de plus au 1^{er} février 2015 (5 points pour tous les échelons dans tous les grades, si ce n'est pas annulé, austérité oblige).

Mais le compte n'y est pas. Les revendications que défend la CGT-INRA sont loin d'être atteintes.

- Le corps reste à 4 grades. Et même si la Direction Générale de l'INRA ne recrute plus qu'en ATP2 (quand elle recrute, car cela devient de plus en plus rare !), **la CGT-INRA revendique un seul grade afin que la carrière se déroule sans blocage.**
- **La CGT-INRA revendique le doublement du salaire entre le début et la fin du corps** ; on en est loin, puisque le rapport entre le début d'AT2 et la fin d'ATP1 n'est pas de 2, mais de 1,44.
- **La CGT-INRA revendique le passage à un indice égal à 1,5 fois l'indice de début au 1/3 de la durée**, on en est loin
- **Les différences d'indices sont conservées entre les échelons.** Et le gain n'est toujours que de 1 point quand on passe du 1^{er} au 2^{ème} échelon d'ATP2, puis de 1 point quand on passe du 2^{ème} au 3^{ème}, et de 2 points quand on passe du 3^{ème} au 4^{ème}. **C'est beau : en 4 ans, on gagne 4 points d'indice.** En réalité, cette « revalorisation » correspond à celle du SMIC.

Et les catégories B nous direz-vous ? Eh bien, elles sont « revalorisées » aussi. Les 3 premiers échelons de TRNO ont un indice augmenté. Il le fallait bien pour que les ATP promus n'arrivent pas à un indice inférieur à celui qu'ils détenaient. **Par contre, pour tous les autres TR, scrutez attentivement le bulletin de paye. Le salaire n'augmente pas, il diminue parce que les cotisations vieillesse augmentent.** **Quant aux catégories A, tous les salaires baissent pour la même raison.**

La revalorisation de la grille de la catégorie C ne couvre même pas la perte du pouvoir d'achat provoquée par le gel du point d'indice depuis plusieurs années. La somme de 750 000 euros prévue au budget de l'INRA pour cette réforme permettra aux plus de 1 200 AT de l'INRA de gagner en moyenne 625 euros bruts de plus en 2014, soit une moyenne de 52 euros bruts mensuels. **Assez de bricolage. Assez de camouflés.**

Pour augmenter les salaires, il faut augmenter la valeur du point d'indice.

La politique du gouvernement a été clairement désavouée par une abstention massive lors des récentes élections municipales. Pourtant les discours du Président et du nouveau premier ministre sont clairs : « nous continuons comme avant ».

**Une seule solution pour gagner les revendications : rejoindre la CGT.
Si vous soutenez ces revendications, en décembre 2014, votez CGT.**

Vous étiez dans l'ancien grade					Vous êtes dans le nouveau grade					
	Ech	INM	Durée moy.	anc. acquise	Ech	INM	Durée moy.	ancienneté reprise (*)	gain en points	agents INRA concernés (**)
(*) dans la limite de la durée de l'échelon d'accueil (**) sur la base des effectifs au 31/13/2013										
AT1	1	310	1	entre 0 et 1 an	1	318	1	anc. acquise	8	0
	2	311	2	entre 0 et 2 ans	2	319	1	1/2 anc. acquise	8	0
	3	312	2	entre 0 et 2 ans	3	320	2	anc. acquise	8	0
	4	313	3	entre 0 et 3 ans	4	321	2	2/3 anc. acquise	8	1
	5	314	3	entre 0 et 3 ans	5	322	2	2/3 anc. acquise	8	5
	6	316	3	entre 0 et 3 ans	6	324	2	2/3 anc. acquise	8	8
	7	325	4	entre 0 et 4 ans	7	327	2	1/2 anc. acquise	2	1
	8	335	4	entre 0 et 4 ans	8	340	3	3/4 anc. acquise	5	1
	9	345	4	entre 0 et 4 ans	9	349	3	3/4 anc. acquise	4	0
	10	356	4	entre 0 et 4 ans	10	363	4	anc. acquise	7	0
	11	369		entre 0 et 4 ans	11	370	4	anc. acquise	1	0
	11	369		plus de 4 ans	12	377		anc. nulle	8	0
ATP2	1	311	1	entre 0 et 1 an	1	321	1	anc. acquise	10	7
	2	312	2	entre 0 et 2 ans	2	322	1	1/2 anc. acquise	10	29
	3	313	2	entre 0 et 2 ans	3	323	2	anc. acquise	10	68
	4	314	3	entre 0 et 3 ans	4	325	2	2/3 anc. acquise	11	138
	5	318	3	entre 0 et 3 ans	5	327	2	2/3 anc. acquise	9	177
	6	328	3	entre 0 et 3 ans	6	334	2	2/3 anc. acquise	6	143
	7	338	4	entre 0 et 4 ans	7	341	2	1/2 anc. acquise	3	113
	8	350	4	entre 0 et 4 ans	8	355	3	3/4 anc. acquise	5	71
	9	362	4	entre 0 et 4 ans	9	371	3	3/4 anc. acquise	9	34
	10	379	4	entre 0 et 4 ans	10	380	4	anc. acquise	1	19
	11	392		entre 0 et 4 ans	11	393	4	anc. acquise	1	2
	11	392		plus de 4 ans	12	402		anc. nulle	10	18
ATP1	1	325	2	entre 0 et 2 ans	1	333	1	1/2 anc. acquise	8	2
	2	336	2	entre 0 et 2 ans	2	340	1	1/2 anc. acquise	4	13
	3	347	3	entre 0 et 3 ans	3	350	2	2/3 anc. acquise	3	35
	4	360	3	entre 0 et 3 ans	4	365	2	2/3 anc. acquise	5	57
	5	377	3	entre 0 et 3 ans	5	380	3	anc. acquise	3	97
	6	394	4	entre 0 et 4 ans	6	395	3	3/4 anc. acquise	1	73
	7	416	4	entre 0 et 4 ans	7	417	4	anc. acquise	1	46
	8	430		entre 0 et 4 ans	8	431	4	anc. acquise	1	31
	8	430		plus de 4 ans	9	457		anc. nulle	27	2

[Pour en savoir plus](#), lisez le dossier réalisé par notre camarade Jean-Charles Valette, malheureusement décédé prématurément le 3 Avril 2014. Ce dossier est le dernier qu'il aura rédigé en défense des revendications des personnels de l'INRA. [Hommage lui est rendu par le syndicat national CGT-INRA.](#)